

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Compte-rendu

Intergroupe sur l'économie sociale Parlement européen

Jeudi 8 décembre 2011

Nicolas Maurice-Demourieux et Antoine Gallais



Introduction

L'intergroupe « Economie Sociale » du Parlement Européen est un forum informel sur les sujets liés à l'économie sociale pour une Europe plus solidaire et compétitive. L'intergroupe du 8 décembre 2011 est le sixième de l'année en cours.

Le rapport d'initiative de Mme Patrizia TOIA (ADLE, IT) en 2009 soulignait l'importance de la reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen. « L'économie sociale devrait être reconnue à hauteur de sa contribution à l'économie européenne », plaidait ce rapport, en précisant que la reconnaissance de la notion d'économie sociale devrait se faire par le biais d'un cadre juridique au niveau de l'UE. D'après ce document, une reconnaissance des statuts européens pour les associations, les mutuelles et les fondations (le cas des coopératives étant déjà traité) était alors grandement nécessaire pour garantir une meilleure inclusion des entreprises de l'économie sociale dans les règles du marché intérieur. Le rapport demandait dès lors à la Commission et aux États membres d'élaborer un cadre juridique reconnaissant l'économie sociale comme tiers secteur. Les réponses immédiates ont tardé. Cependant, avec la crise, la résistance de ce modèle à la tempête actuelle interroge et l'engouement pour cette notion refait surface. L'ESS semble donc avoir le vent en poupe, et devenir un « Entrepreneur Social » une solution alternative en ces temps troublés. Les institutions et autres organismes profitent de l'occasion pour affirmer leurs intérêts et leurs engagements pour une « économie plus solidaire ».

L'année 2011 en particulier marque l'« éveil » de la Commission Européenne aux potentiels liés à l'économie sociale. Par le biais de deux publications (13/04/2011 et le 25/10/2011), mais également par la réalisation d'une conférence (18/11/2011), la Commission Européenne évoque à la fois l'importance de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social pour relancer l'économie, l'emploi et l'innovation en Europe. L'économie sociale est alors citée comme élément constitutif du modèle social européen pouvant jouer un rôle important pour stimuler la croissance, en s'inscrivant dans les objectifs des politiques européennes et de la Stratégie Europe 2020, notamment l'emploi, la cohésion sociale, l'esprit d'entreprise, la gouvernance, le développement local, etc... Parallèlement, la floraison de termes accompagnant cet engouement pour une « économie plus sociale » : RSE, entreprise sociale, entrepreneuriat social, économie sociale et solidaire pour n'en citer que quelques-uns, ajoute du flou autour d'une notion qui souffre déjà historiquement d'un manque de clarté et de reconnaissance (l'un pouvant expliquer l'autre et vice versa).

Ce séminaire est donc l'occasion de faire le point sur la place qu'occupe « l'économie sociale dans l'agenda européen », ainsi que de revenir sur les avancées qui ont été faites récemment en la matière. Trois points majeurs sont soulignés :

- **L'amélioration du cadre légal pour les entreprises de l'économie sociale**
- **Le développement des entreprises européennes appartenant à l'économie sociale**
- **Les capacités d'innovations sociales des entreprises de l'économie sociale**

Session d'ouverture



Marc TARABELLA, *Membre du Parlement européen et co-président de l'intergroupe « économie sociale » du Parlement européen*, inaugure cette nouvelle session de l'intergroupe sur « l'économie sociale », en rappelant les travaux effectués par la Commission pendant l'année en cours et insiste sur le potentiel que peut avoir l'économie sociale en période de crise. Il souligne le rôle important que joue l'économie sociale en Europe. L'économie sociale représente 10% de l'ensemble des entreprises européennes, soit 2 millions d'entreprises, 11 millions de salariés et 10% de l'emploi total. Il souligne le potentiel élevé d'emplois stables (et d'ailleurs non délocalisables). **Soutenir le développement durable est un réservoir d'emploi. Pour ce faire, il est nécessaire de limiter au maximum les obstacles au développement des entreprises de l'économie sociale.** L'initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne propose certaines pistes : **amélioration de l'accès aux financements ; amélioration de la visibilité de l'entrepreneuriat social, le renforcement de ses capacités managériales et l'amélioration de son environnement juridique.** Il est important **d'associer et d'écouter les acteurs de l'économie sociale pour construire de futures avancées.** Il insiste également sur le caractère transversal de l'économie sociale, d'où la présence de plusieurs Directions Générales de la Commission européenne ainsi que de membres du Parlement et d'organismes extérieurs dans les différents panels.



Ariane RODERT, *CESE – rapporteuse de l'avis « Entrepreneuriat social et entreprise sociale »*, rappelle que **l'économie sociale n'est pas nouvelle, mais qu'en revanche sa visibilité dans le paysage européen l'est bel et bien.** Elle revient sur la forte mobilisation des différents acteurs de l'économie sociale, mais également sur les disparités de développement de l'économie sociale au sein des États membres. **Il faut clarifier la définition ainsi que les statuts autour de l'économie sociale, tout en veillant à ce que les législations à venir n'entravent pas ses différents instruments.** La question des instruments (financier, gouvernance, etc.) qu'offre l'économie sociale en termes d'innovation est soulignée. Pour être vraiment efficace, il est nécessaire « d'éduquer » les politiques aux bienfaits de l'économie sociale, pour ainsi permettre **d'ouvrir l'accès aux marchés publics à l'économie sociale** (avec notamment le futur paquet sur la commande public adopté le 20 décembre 2011 par la Commission). **Elle utilise le concept de l'offre la plus avantageuse, à la fois économiquement, mais aussi socialement et écologiquement.** Elle souligne enfin le caractère fondamental de l'innovation (Stratégie Europe 2020), qui mériterait d'être plus clairement définie.



Alain COHEUR, *Président de Social Economy Europe*, rappelle l'importance du **rapport TOIA (2009)** en ce qui concerne une recherche de définition partagée au sujet de l'économie sociale. Le document n'a pas été assez exploité. Il cite un des considérants de ce rapport pour tenter de définir les caractéristiques de l'économie sociale : **« considérant que l'économie sociale met en évidence un modèle d'entreprise qui ne peut être caractérisé ni par sa taille ni par ses secteurs d'activités, mais par le respect de valeurs communes, à savoir la primauté de la démocratie, de la participation d'acteurs sociaux, de l'individu et des objectifs sociaux sur le profit ; la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ; la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général ; le contrôle démocratique par les membres ; l'adhésion volontaire et ouverte ; l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ; et l'allocation de l'essentiel des excédents au service de la poursuite d'objectifs de développement durable et de services aux membres en conformité avec l'intérêt général »**. Il existe une forte dynamique institutionnelle récente autour de cette thématique, avec notamment six réunions en 2010 suivies par six autres en 2011, également dans l'actualité avec le discours de Mr. Bamier sur les entreprises sociales. Les entreprises de l'économie sociale (en précisant entreprises de personnes, « stakeholder », et non de capitaux) sont capables de répondre aux évolutions actuelles et d'apporter des réponses structurées et structurelles au défi européen. **Il souligne également la capacité d'absorption des entreprises de l'économie sociale en ce qui concerne le désengagement des États sur les questions sociales**. L'énorme potentiel des entreprises de l'économie sociale n'est pas assez exploité ni mis en valeur par la Commission européenne, pour qui la vision de l'économie sociale est trop limitée à des « publics vulnérables » (cf : Plateforme de lutte contre la pauvreté développée par la Commission). L'économie sociale ne doit pas se cantonner à l'indusion et à la lutte contre la pauvreté. Il revient ensuite sur le mode de gouvernement d'entreprises très spécifique à l'économie sociale et regrette que ce thème ne soit pas développé dans la communication de la Commission. **L'économie sociale n'a pas attendu l'Europe pour faire de l'innovation sociale et managériale**, et un plan de travail plus « correct » serait une bonne chose. Pour développer le projet de la Commission sur une base de données des labels de l'économie sociale, il faudrait dans un premier temps que ces labels existent préalablement ! Pendant ce temps, il revient aux acteurs de l'économie sociale de continuer leur travail pour démontrer son efficacité. **Rendre visible n'est pas labéliser. Promouvoir la diversité des formes d'entreprises et des modèles économiques apparaît comme crucial au vu du contexte actuel.**



Lazlo ANDOR, *Commissaire européen pour l'Emploi les affaires sociales et l'inclusion*, conduit cette session d'ouverture en rappelant les différents efforts faits par la Commission européenne sur les questions d'économie sociale (communications, conférence, etc.). L'innovation sociale est fondamentale pour sortir de la crise actuelle, qui frappe la société européenne et tout particulièrement les périphéries (chômage, pression sur les finances publiques). Cette notion d'innovation sociale était déjà au programme il y a deux ans. **Il souligne**

que les formes actuelles de faire du commerce doivent évoluer, « Business as usual don't work! », notamment vers un rapprochement entre économique et social. Les décideurs politiques doivent donc élaborer des solutions convenables, financièrement équitables et socialement acceptables (assurant protection et justice sociale). Les politiques publiques au niveau européen doivent s'assurer que le marché unique fonctionne pour tous les acteurs économiques, cela inclut les acteurs de l'économie sociale. Les fonds structurels et en particulier le fond social européen peuvent répondre au besoin de financement des entreprises sociales. Dans cette optique, 100 millions d'euros seront consacrés aux expérimentations sociales ainsi que 90 autres pour appuyer les entreprises sociales dans le cadre du programme 2014-2020 pour le changement social et l'innovation. Il aborde la création d'un label européen pour les entreprises sociales. **Cette crise n'est pas seulement économique et financière, c'est une crise des valeurs et de l'éthique.** Le cas du groupe industriel « Mondragon » au Pays Basque est cité comme modèle d'entreprises sociales (en soulignant les **emplois durables et de qualité**). Il termine cette session en rappelant que la Commission encourage les États et Régions à soutenir l'entrepreneuriat social, notamment par **le recours au fond social européen et à la plateforme de lutte contre la pauvreté.**

Panel I

Pourquoi l'amélioration du cadre légal est-elle d'une importance cruciale pour les entreprises de l'économie sociale ?



Facilitatrice : **Marie-Christine VERGIAT**, *Membre du Parlement européen et vice-présidente de l'intergroupe « économie sociale » du Parlement européen*, en tant que facilitatrice, précise que ramener constamment l'économie sociale à un interlocuteur unique (la plateforme citée précédemment) ne fera pas avancer les débats. **Le problème majeur rencontré par les entreprises de l'économie sociale, à savoir celui de la reconnaissance des statuts pour toutes les familles de l'économie sociale.** Il est donc nécessaire de défendre les statuts de l'économie sociale sous ses différentes formes (coopératives, mutuelles, associations et fondations) de manière à empêcher que ces dernières ne soient contraintes de rentrer dans le moule du modèle d'entreprises dominant existant. On peut s'inquiéter des réelles intentions de la Commission européenne concernant l'économie sociale en l'absence de passage à l'acte suite aux différentes communications sur le sujet.



Patrick DE BUCQUOIS, *Président - CEDAG*, réaffirme par la suite la nécessité d'obtenir des statuts distincts pour les entreprises de l'économie sociale pour remédier au flou actuel. Il revient sur les différents problèmes d'ordre conceptuel lorsque l'on parle d'entreprise sociale (exemple dans les trois dernières publications de la Commission). Il précise que pour y remédier, **un travail attentionné doit être fait en ce qui concerne le cadre de définition de « l'entreprise sociale ».** En effet, une organisation pourtant à but non lucratif peut réinvestir ses

profits à des fins autres que sociales (exemple des fonds de pension), il faut donc être très prudent. **Il revient sur l'état d'avancement des différents dossiers en cours et souligne que nous avons à faire à un obstacle d'ordre idéologique (le plus compliqué à traiter) sur la question des statuts des entreprises européennes.** Les visions de la Commission sur l'entreprise sociale et sur le micro-financement sont très **orientées sur le modèle d'entreprise existant (social business).** Cependant, **la volonté récente de modifier les traités pour sauver l'euro est une opportunité pour agir et notamment pour faire évoluer la règle du vote à l'unanimité en vigueur actuellement pour pouvoir adopter de nouveaux statuts.** Les institutions européennes, si elles veulent réduire le fossé qui se creuse avec la société civile, ont tout intérêt à apporter une vraie vision européenne forte pour l'avenir.

Arielle GARCIA, *Directrice adjointe - direction des affaires publiques - FNMF*, intervient sur la question des aides d'État et des marchés publics en lien avec l'économie sociale. **Elle précise tout d'abord la nécessité, dans la grande confusion qui règne actuellement, de bien distinguer le mouvement actuel d'entreprise sociale (social business) de celui d'économie sociale, qui sont deux mouvements distincts (l'économie sociale n'étant pas soluble dans les autres courants).** Après un bref retour sur l'histoire des mutuelles françaises, elle s'interroge sur la vision de la Commission qui ne juge pas sur les statuts, mais bien plus sur l'activité pour définir les entreprises européennes. Il existe un véritable blocage à l'expansion des mutuelles au niveau européen (obligées de recourir au statut de l'entreprise classique) et **il est donc nécessaire de lutter contre le modèle unique d'entreprise européenne.**



Apostolos IOAKIMIDIS, *Commission européenne – DG Entreprises et industrie*, rappelle l'échec des négociations sur le statut de la société privée européenne (malgré l'accord de tous les Etats membres). Les différents statuts des entreprises européennes existants sont dans de nombreux cas **des « coquilles vides »** (environ la moitié sur les 700 du statut de la société anonyme européenne, ainsi que 7 sur les 24 pour le statut de la société coopérative européenne). **La Commission aurait également comme projet de réaliser une consultation publique sur l'avenir du droit de la société/entreprise européenne.**

Questions et Réponses

Une intervenante précise que **la question de l'accès aux réserves et au patrimoine inaliénable (la capacité à gérer ce bien collectif) ne devrait pas être oubliée dans les débats sur l'entreprise sociale.** Elle rappelle **le lien existant avec la notion de développement durable.** Un second intervenant précise que **nous ne pouvons pas copier à nouveau le statut de la société privée pour le cadre juridique des entreprises de l'économie sociale.** En 1963, le statut était prêt mais il n'a pas été adopté suite au veto de l'Allemagne (désaccord sur la directive sur la participation des travailleurs). Dix ans après, nous avons obtenu une copie du statut de la société anonyme européenne. Cette impasse se perpétue encore aujourd'hui et empêche l'efficacité du marché intérieur européen.

Panel II

Comment favoriser le développement de ces 10% des entreprises européennes qui appartiennent à l'économie sociale ?



Facilitateur : **Gerald HAFNER**, *Membre du Parlement européen.*



Carlos TRIAS, *Membre de la catégorie « économie sociale » - CESE*, explique les différents mécanismes utilisés par la Commission européenne pour maintenir son modèle social ainsi que pour promouvoir l'économie sociale, **principalement par le biais du Fond social européen**. Le 6 octobre 2011, la Commission a proposé ses visions pour les futurs fonds structurels pour la future programmation budgétaire. Il souligne l'importance d'avoir un meilleur système de paiement pour le versement des différents fonds (cadre du renouvellement du FSE pour 2014-2020). Le soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale pourrait être une manière de favoriser l'inclusion et l'emploi.



Bruno ROELANTS, *Secrétaire général – CECOP - CICOPA Europe*, évoque l'économie sociale comme instrument d'inclusion active, en illustrant son propos par l'exemple des coopératives. **Il revient sur le contrôle démocratique de l'entreprise que ce type de structure implique, ainsi que sur la mission d'utilité sociale et d'intérêt général au cœur du fonctionnement des coopératives.** L'économie sociale est un instrument d'inclusion active directe ou indirecte. Les coopératives sont un modèle d'emplois stables et durables. **Le système de contrôle ainsi que la visée à long terme (par opposition aux visions court-termistes dans la finance par exemple) au sein d'une telle structure sont des clés de son succès.** Par exemple, dans le cadre de la prévention de l'exclusion, certaines coopératives peuvent faire des redéploiements d'employés au sein de leur réseau, afin de sauver certains emplois. **Il affirme également la nécessité de co-élaborer, entre la Commission et les organismes de l'économie sociale (stakeholders), sur les solutions possibles à l'avenir.**



Emmanuel VALLENS, *Coordonnateur des politiques – Commission européenne – DG Marché intérieur et services*, considère que l'emploi de la terminaison « entreprise sociale » dans la communication de la Commission induit les nombreuses dichotomies au sein des différentes branches de l'économie sociale (**l'ensemble des entreprises de l'économie sociale ne sont pas nécessairement des entreprises sociales et l'ensemble des entreprises sociales n'ont pas nécessairement des formes spécifiques comme les coopératives, les mutuelles ou les associations**). Il serait plus avantageux **d'observer les entreprises sociales et l'économie sociale comme un ensemble de cercles qui se recoupent**. La Commission considère l'économie sociale comme un ensemble qui recouvre les coopératives, les mutuelles et les associations quels que soient leurs objectifs, et **l'ensemble de toutes les autres entreprises qui ont un objectif d'intérêt général et qui répondent à la définition de l'entreprise sociale (étant entendu qu'il peut y avoir des regroupements entre ces deux secteurs)**. Après avoir sondé les différents partenaires de l'économie sociale, **les attentes sont divisées, entre accès aux financements, plus grande visibilité du secteur et questions des statuts**. Les acteurs étant divers, les attentes sont aussi diverses en fonction des secteurs et des pays. **Le choix assumé de la Commission est de faciliter l'accès aux financements pour les entreprises sociales, en passant par le recours aux financements privés (microcrédit) et aux instruments financiers (fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat social)**. Il réaffirme également la volonté de la Commission européenne de considérer l'économie sociale comme priorité d'investissements (**fonds structurels au niveau européen**), les différentes publications de la Commission étant appuyées par un véritable programme d'actions (symbolisé par la réflexion sur **la labellisation sociale** ainsi que par le renforcement à l'accès à l'information pour les entreprises sociales, notamment les plus petites). **Deux paquets importants à venir débattus par la Commission sont susceptibles de concerner les entreprises sociales, celui sur les marchés publics et celui sur les aides d'Etat**.

Panel III

Où se trouve la capacité d'innovation sociale des entreprises de l'économie sociale ?



Facilitatrice : **Patrizia TOIA**, *Membre du Parlement européen et vice-présidente de l'intergroupe « économie sociale » du Parlement européen*, introduit les questions portant sur l'économie sociale comme moteur de l'innovation sociale, en insistant sur **le lien existant entre la volonté de l'Union européenne de placer l'innovation au cœur des débats actuels (Europe compétitive) et le potentiel d'innovation important qu'offre l'économie sociale**.

Salvatore VETRO, *ENSIE*, réagit en affirmant que la réflexion sur l'innovation sociale au sein de l'UE est paradoxale quand on sait que le modèle social européen figure parmi les plus performants au

monde ! Quelles sont dès lors les véritables motivations d'une telle démarche (**un écran de fumée justifiant des mots ambigus pour « détricoter » ce système social qui ne correspond pas au modèle néolibéral?**). La notion d'innovation sociale apparaît donc comme un soin « palliatif ». Il introduit ensuite un nouveau concept, « la capacitation » (empowerment), comme étant le **renforcement des capacités dans l'action**. Le couple « **démocratie plus capacitation** » pourrait qualifier un nouveau modèle économique et social bien plus centré sur les individus. La capacitation a le mérite de rendre les travailleurs coresponsables. Ainsi, faire de l'argent deviendrait un véritable outil de développement et non pas de sous-développement (économie virtuelle à la recherche de dividendes). Ce dernier point combiné à la mise en place d'organes de décisions clairs accompagné de lieux d'éducation qui renforcent le processus de capacitation sont les trois conditions nécessaires à la réussite de ce modèle d'innovation sociale. Il cite sept avantages à un tel système : l'ancrage économique (qui évite toutes délocalisations), la recherche permanente d'inclure les moins qualifiés (lutter contre la dualité), la gestion du patrimoine humain, la recherche du bien être et des conditions de travail par l'implication des intéressés, donner du sens à la valeur travail (promouvoir la solidarité entre les travailleurs), renforcer la citoyenneté (la démocratie est un bien à préserver à tout prix), développer l'éthique (respecter une morale).

Roberto DI MEGLIO, *Développement local et économie sociale – Bureau International du Travail - OIT*, intervient sur la dimension internationale des entreprises d'économie sociale en tant que moteurs de l'innovation sociale. Il revient sur la définition de l'entreprise sociale, en tant qu'opérateur dont l'objectif est social (non profits financiers), géré de façon ouverte et responsable et dont toutes les parties sont impliquées. Dans le monde, plus de 50 % de la création d'emploi se fait au sein de « l'économie informelle ». Voilà qui laisse de quoi s'interroger sur la capacité du modèle existant en matière de création d'emplois. Il revient également sur les prochaines grandes dates pour l'entrepreneuriat social (Conférence sur l'entreprise sociale à Rio en 2012). Des politiques claires au niveau macro-économique combinées au développement de l'économie sociale et de l'entreprise sociale au niveau micro-économique pourraient permettre de sortir de la crise actuelle (les réponses ne doivent pas être seulement financières mais également éthiques).

Gerhard BRAEUNLING, *Coordonnateur des politiques – Commission européenne – DG Emploi affaires sociales et inclusion*, souligne le lien existant entre l'innovation sociale et la Stratégie Europe 2020, dans laquelle l'implication des secteurs privés et publics ainsi que de la société civile est fondamentale. L'économie aurait tout intérêt à voir l'innovation sociale comme un puissant instrument pour redessiner nos sociétés.

Conclusions du séminaire



Felice SCALVINI, *Co-président de Coopératives Europe et Vice-président de l'Alliance Internationale des Coopératives*, utilise l'image d'un oiseau qui essaye de prendre son envol, tout en ayant les ailes liées, pour résumer l'état de l'économie sociale en Europe. Il distingue

entreprises d'un côté (qui travaillent sur le Marché) et les organisations qui ne sont pas des entreprises de l'autre (qui ne travaillent pas sur le Marché). Toutes deux ayant au final une grande importance sur l'économie. Il est important de « désacraliser » l'entreprise telle que nous la percevons, car elle n'est pas et ne doit pas être le seul modèle à suivre. Deux types d'organisations existent donc : les « organisations entrepreneuriales » et les « organisations autres ». Le travail sur le plan légal ne devrait pas être effectué pour séparer, mais bien plus pour distinguer, pour clarifier, tout en avançant dans la même direction. **L'expérience montre que le cadre juridique est plus important que la question des financements**, le problème est donc d'avoir un cadre légal bien adapté. La naissance même de l'économie sociale n'est pas liée aux financements. Lorsqu'il y a des financements, la tendance est alors plutôt à la création de sociétés anonymes.



Marie-Christine VERGIAT, Membre du Parlement européen et vice-présidente de l'intergroupe « économie sociale » du Parlement européen, termine cet intergroupe riche en débats sur la **nécessité de s'appuyer sur le rapport TOIA datant de 2009 pour avancer sur la thématique de l'économie sociale en se fondant sur des bases solides**. Une définition claire est nécessaire. **Arrêtons de confondre entreprises de l'économie sociale et entreprises sociales**. Le principal problème porte sur le fait que les entreprises sociales sont systématiquement ramenées aux questions sur la cohésion sociale, l'exclusion et la pauvreté. **Cette vision implique que l'interlocuteur majeur des questions liées à l'économie sociale au niveau européen n'est autre que la plateforme de lutte contre la pauvreté**. Mais l'économie sociale est bien plus que cela (**vers une plateforme de l'économie sociale en Europe ?**) et ses problèmes ne relèvent pas uniquement de la question des financements. Le recours aux fonds privés et la question des labels ne sont pas les problèmes primordiaux. Les communications, pourtant positives, de la Commission européenne ne traitent donc pas des problèmes de « fond » mais bien uniquement des problèmes de « fonds ». **Il est nécessaire de « remettre de l'humain » dans les politiques européennes** (question de la démocratie interne, de la participation des salariés, de la propriété collective). Pour conclure, elle affirme donc qu'**il existe différentes manières d'entreprendre et que le modèle existant n'est pas le seul possible !** Le Parlement européen doit donc maintenant travailler avec la Commission européenne, avec le Comité Economique et Social Européen, avec l'Organisation Internationale de Travail, avec Social Economy Europe, mais aussi en **ouvrant l'intergroupe aux groupes d'experts** (il est nécessaire de mieux mutualiser les informations, système de vigilance permanente) sur l'économie sociale pour **promouvoir la diversité d'entreprendre en Europe**.